



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Département des Affaires juridiques

Décision : DAJ2024-126

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les dispositions du Code de la Recherche,

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021
relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

Vu le décret du 1er février 2023

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale -
M. SAMUEL (Didier);

DECIDE

- Article 1 :** Madame Anne-Laure YOUHNOVSKI SAGON est nommée référente laïcité de l'Inserm pour un mandat de cinq ans allant du 1er février 2024 au 1er février 2028.
- Article 2** Ampliation de la présente décision est adressée au ministre chargé de la fonction publique et au ministre de l'intérieur.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} février 2024.